Troisvierges, le 10 janvier 2025

Gemeng ËLWEN TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 10 janvier 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux pour le renouvellement du réseau de l'alimentation de l'eau potable à « op d'Burrigplatz » à Huldange à partir du 13 janvier 2025, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de « op d'Burrigplatz » à Huldange comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de lundi 13 janvier 2025 jusqu'à vendredi 24 janvier 2025 inclus. Une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Enlever le « 27/01/2025 »